



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



03 BP 4387
Quartier Fidjrossè Fiyégnon
Cotonou
Tél. : + 229 21 00 74 63/74 64

AGENCE BÉNINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT

Cotonou, le

**NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION
DES PROMOTEURS ET DES BUREAUX D'ETUDES
SPECIALISES EN EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**


N° _____/DG-ABE/DEIE/C-SEIE/SA

DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DILIGENT DES **RAPPORTS D'ETUDES D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)** DANS UN SOUCI DE **CELERITE**, IL EST PORTE A LA CONNAISSANCE DES **PROMOTEURS** ET DES **BUREAUX D'ETUDES** QUE LE DEPÔT DESDITS RAPPORTS EN VINGT (20) EXEMPLAIRES EST **SUBORDONNE** :

- A **L'APPROBATION PREALABLE DES TERMES DE REFERENCE** DU PROJET SOUMIS A UNE EIE (ARTICLE 42 ALINEA 2 DU DECRET n°2015-382 DU 09 JUILLET 2015) ;
- **AU PAIEMENT DE LA REDEVANCE** (ARTICLE 29 DU DECRET n°2015-382 DU 09 JUILLET 2015).

TOUT PROMOTEUR, AYANT FAIT REALISER UNE EIE, EST DONC INVITE
A :

- **DEPOSER A L'ABE DIX (10) COPIES DES TDR POUR APPROBATION** ;

- 
- PRODUIRE LE DOCUMENT DE FAISABILITE FINANCIERE SOUMIS A **L'AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS** (EX CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET/OU A UNE BANQUE) INDIQUANT LE **MONTANT TOTAL** DU PROJET EN VUE DE SE FAIRE ETABLIR UNE FACTURE PROFORMA ;
 - PAYER LA REDEVANCE DUE ;
 - DEPOSER AU SECRETARIAT DE L'ABE LE RECU DE VERSEMENT DES REDEVANCES EN MEME TEMPS QUE LES **VINGT (20) EXEMPLAIRES DES RAPPORTS D'EIE** ;
 - REMPLIR LE REGISTRE A CET EFFET AU SECRETARIAT DE L'ABE ;
 - PRENDRE UN RECEPISSE DE DEPOT DES RAPPORTS.

POUR PERMETTRE A LA COMMISSION INTERMINISTERIELLE D'EXAMINER CONVENABLEMENT LES RAPPORTS D'EIE, IL EST DEMANDE EGALEMENT AU BUREAU D'ETUDES D'ANNEXER **AUX RAPPORTS D'EIE LES TDRs, PORTANT LA MENTION APOSEE PAR L'ABE "TDRs APPROUVES"** AINSI QUE LE **RAPPORT D'APPROBATION** QUE L'ABE AVAIT PREALABLEMENT TRANSMIS AU PROMOTEUR.

L'AGENCE BENINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT RESTE A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES QUE VOUS JUGEREZ NÉCESSAIRES.

